

Notre métier,

Vous accompagner au quotidien pour une utilisation optimisée de votre outil informatique.

Vous conseiller dans le choix de solutions adaptées à vos besoins.

Vous proposer du matériel de qualité (PC, imprimante, scanner, lecteur cartes bancaires et/ou cartes Vitale...) répondant parfaitement à vos exigences.



Devenir votre partenaire grâce à notre équipe spécialisée en informatique santé, nous sommes à votre écoute et pouvons devenir votre interlocuteur unique pour la maintenance de votre matériel informatique professionnel et le suivi de votre logiciel.



<https://www.trilogfrance.com/>

1. Coordonnées

Nom de la Structure :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Interlocuteur : **Mail contact :**

Tél. Fixe : **Mobile :**

2. Matériel de téléconsultation TVA incluse de 20%

Casque-Micro
Stéréo, Anti bruit, USB
Garantie 12 mois



Prix de vente : 37 € X =€

Photo non contractuelle

Haut-Parleur
Jabra speak, Enceinte USB
portable aux micros
omnidirectionnels
Garantie 12 mois



Prix de vente : 119 € X =€

Photo non contractuelle

Webcam HD Pro
Garantie 12 mois



Prix de vente : 104 € X =€

Photo non contractuelle

Offre valable jusqu'au 31/12/2019

PRIX TOTAL →

.....€

Cachet et signature du représentant légal
(Nom et Prénom pour les personnes morales)

Fait à

Le

Merci de cocher la case ci-dessous pour accepter les CGV

« Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et prestations de la société Trilog consultables à l'adresse internet www.trilogfrance.com/cgv et déclare les accepter sans réserve. »

Pack Services Télémédecine

3. Maintenance matériel télémédecine - Obligatoire TVA incluse de 20%

Pack de Maintenance ~~10€~~ 5€ X =€

Téléconsultation et Télexpertise
Hotline, dépannage par télémaintenance ⁽¹⁾ ⁽²⁾ **outil**
téléconsultation (casque-micro, Jabra speak, webcam)

Paramétrage et accompagnement à l'utilisation
Aide au diagnostic de panne
Tarif horaire préférentiel : en cas d'intervention non comprise dans votre contrat.

(1) Connexion Internet haut débit indispensable (2) Hors déplacements si nécessaire

Prix par poste : 5€ par mois (abonnement service téléconsultation – non inclus)
Engagement minimum d'un an
Frais de port inclus

Offre valable jusqu'au
31/12/2019

COÛT MENSUEL DE MAINTENANCE →

.....€

4. Maintenance matériel et périphérique - Optionnelle TVA incluse de 20%

Pack de Maintenance Access 25€ X =€

Hotline, dépannage par télémaintenance ⁽¹⁾ ⁽²⁾ informatique **générale professionnelle** ⁽³⁾

(Windows, Office, Antivirus, Internet, messagerie, etc.)
Prise en charge des infections virales ⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽⁵⁾. Maintenance préventive ⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽⁴⁾

Conseil et accompagnement avec les intervenants extérieurs.
Paramétrage : connexion Internet / Aide au diagnostic de panne, boites mails
Aide au diagnostic de panne des périphériques (dont lecteur de carte vitale).
Tarif horaire préférentiel : en cas d'intervention non comprise dans votre contrat.

(1) Connexion Internet haut débit indispensable (2) Hors déplacements si nécessaire (3) Hors logiciel métier (4) Lors des interventions effectuées par le service technique (5) Sous réserve d'antivirus à jour.

La maintenance est facturée trimestriellement.

Offre valable jusqu'au
31/12/2019

COÛT MENSUEL DE MAINTENANCE →

.....€

Cachet et signature du représentant légal (Nom et Prénom pour les personnes morales)

Fait à

Le

Merci de cocher la case ci-dessous pour accepter les CGV

« Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et prestations de la société Trilog consultables à l'adresse internet www.trilogfrance.com/cgv et déclare les accepter sans réserve. »

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

- 1** Signez le mandat ci-dessous
- 2** Joignez impérativement votre RIB
- 3** Envoyez le mandat à **TRILOG – 11, chemin du vieux chêne 38240 MEYLAN**

Référence Unique de Mandat (RUM) – Zone réservée au créancier



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Trilog à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Trilog. Vous bénéficiez d'un droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :	CRÉANCIER : n° FR 49ZZZ 440866
Nom :	SARL TRILOG
Adresse :	11 chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN Tel : 04 82 74 02 60
Code Postal :	SIREN 419 283 528 RCS – APE 4651Z
Ville :	France
France	

Coordonnées du compte à débiter :

IBAN (numéro d'identification international du compte bancaire) :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

BIC (code international d'identification de votre banque) :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

Fait à

Date :

Signature :

Les frais bancaires issus d'un rejet de prélèvement sont à la charge du client. En cas de changement de coordonnées bancaires, il est demandé d'informer par écrit le service comptabilité à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.